

Numéro de l'acte	2021-97-CIMMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

QUESTION N°2021-97

ETAT-CIVIL, CIMETIERE, ELECTIONS: ACTUALISATION DES TARIFS DE CONCESSIONS, DE REVENTE DES SARCOPHAGES, DES CASES DE COLUMBARIUM ET DE CAVURNES

RAPPORTEUR:

Monsieur Dominique LARDEUR Conseiller Délégué, Travaux – Jardins Ouvriers - Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale urbanisme et travaux ;

Vu la délibération N° 2018-87 du 10 juillet 2018, le conseil Municipal a modifié les tarifs sur les concessions, sarcophages, columbarium, cavurnes et taxes diverses ;

Considérant la pose de nouveaux sarcophages et de cavurnes ainsi que de l'évolution des prix de construction depuis ces dates, il convient de réajuster le montant de ces droits ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1: **DECIDE** d'adopter les tarifs de concessions, sarcophages, columbariums, cavurnes et taxes applicables suivants, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

	Jusqu'au 04/03/2021	A compter du 01/01/2022
Concession 15 ans	36 € le M²	41 € le M²
Concession 30 ans	72 € le M²	83 € le M²
Concession 50 ans	130 € le M²	150 € le M²
Sarcophages 2 places	915.00 €	1 050.00 €
Sarcophages 3 places	1 150.00 €	1 320.00 €
Columbarium 30 ans	480.00 €	480.00 €
Columbarium 50 ans	700.00 €	700.00 €
Cavurnes 30 ans	550.00 €	630.00 €
Cavurnes 50 ans	750.00 €	860.00 €
Inhumations corps d'adultes	23.00 €	0€
Inhumations enfants — de 7 ans	8€	0 €
Exhumations	20 €	0 €
Ré-inhumations	16 €	0 €
Caveau d'attente	25 €/mois tout mois commencé est dû dans sa totalité	28 €/mois tout mois commencé est dû dans sa totalité

ARTICLE 2: **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Votes favorablesVotes défavorablesAbstentions260

Fait à ARQUES

Le 08 octobre 2021

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

Affiché le 12 octobre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Sept Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 1er octobre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Gaëlle ROSE Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Jean-Marc BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON

Monsieur Joël DUQUENOY est nommé secrétaire de séance.